

placer la lutte solitaire par le travail en équipe, et les tarifs séparés par un salaire combiné.

Elle est en faveur de la suppression des caisses bon marché, du renforcement de la compensation des risques, et du cofinancement généralisé (assureurs et cantons) du domaine hospitalier et du domaine ambulatoire.

Tant d'agitation et rien ne bouge? Non: nous agissons

Les journées des cadres enrichissantes, pleines de débats animés et ponctuées d'exposés, appartiennent désormais au passé. Le présent,

quant à lui, est marqué par une grande agitation et par l'absence de concepts et de visions, tout particulièrement en politique de la santé. Avec le lancement d'une initiative populaire et la création de l'Association Suisse des Médecins de Famille, les médecins de premier recours montrent qu'ils veulent eux aussi façonner notre avenir et améliorer activement notre politique de la santé.

Dr Christoph Cina
Spécialiste en médecine générale FMH
Hauptstrasse 16, 3254 Messen
christoph.cina@sgam.ch

Eliane Gerber, Chargée d'information SSMG

Les médecins de famille lancent l'initiative populaire «OUI à la médecine de famille»



Communiqué de presse de la SSMG, 9 mai 2009

Lors du séminaire annuel des cadres SSMG au Bürgenstock, les médecins de famille ont décidé de lancer, à l'automne 2009, une initiative populaire «OUI à la médecine de famille». Le comité d'initiative sera exclusivement composé de médecins de famille.

«Qui aura encore besoin de la médecine de famille dans le futur?» C'est la question débattue au colloque des cadres de la Société Suisse de Médecine Générale SSMG, les 7, 8 et 9 mai 2009 au Bürgenstock. De nombreux intervenants – représentant le monde politique, l'administration, les assureurs et la science – y ont défendu des points de vue parfois très divergents. Se sont exprimés, entre autres, Peter Gomm, conseiller d'Etat soleurois, Stefan Kaufmann, directeur de santé suisse, Jacqueline Fehr, conseillère nationale et Erika Zeltener, présidente de l'organisation faîtière des services aux patients.

Résultat des discussions: *on aura besoin plus que jamais de la médecine de famille*. Non seulement pour des considérations économiques (la médecine de premier recours offre le meilleur rapport coût-prestation), mais également en raison de l'éclatement croissant de la médecine spécialisée. Plus le nombre de spécialistes intervenant dans le traitement d'un patient est grand, plus le rôle du médecin de famille est capital, car lui seul est en mesure de garder une vue d'ensemble et de coordonner les thérapies, du cas d'urgence jusqu'aux soins de longue durée en EMS. Mais en premier lieu, on aura besoin des médecins de famille en raison du vieillissement progressif de la société. Ils sont les véritables spécialistes des poly-morbidités du grand âge.

Initiative populaire «OUI à la médecine de famille» pour éviter une pénurie en médecins de famille et pour revaloriser la profession

La décision prise par la SSMG de lancer une initiative populaire «OUI à la médecine de famille» est la conséquence logique de ces constats. Elle fut précédée d'une longue phase de minutieuse préparation qui avait commencé par un sondage auprès des médecins de famille, fin novembre 2008.

Les médecins de famille ont accepté un article constitutionnel (texte de l'initiative) qui a pour objectif essentiel – surtout face à la menace d'un manque de médecins de famille – *de garantir à la population la médecine de famille comme «composante fondamentale des soins de base»*: accessible à tous, professionnellement approfondie et d'excellente qualité. Afin de pouvoir réaliser cela, quelques conditions cadre politiques devront être modifiées ou introduites en faveur de la

médecine de famille. Parmi celles-ci, entre autres, l'amélioration de la formation pré-graduée, postgraduée et continue, le développement et une meilleure indemnisation des activités diagnostiques, thérapeutiques et préventives de la médecine de famille et l'amélioration du cadre financier. Toutes ces mesures ont également pour objectif de rendre la profession plus attrayante aux yeux de la relève médicale. Principal artisan du texte de l'initiative présenté sous forme de projet peaufiné, Heinrich Koller, Dr jur. et lic. oec., professeur de droit public à la faculté de droit de l'université de Bâle et ancien Directeur de l'Office fédéral de la justice (1988–2006), a préparé un article constitutionnel en collaboration avec deux juristes de la santé, le professeur Dr jur. Thomas Gächter (en charge de la chaire de droit public, administratif et des assurances sociales de l'université de Zurich) et le professeur Dr jur. Tomas Poledna (professeur titulaire de droit public à l'université de Zurich).

L'initiative sera portée par un comité d'initiative formé exclusivement de médecins de famille représentant toutes les organisations de la médecine de premier recours en Suisse, afin de s'assurer le soutien intégral de tous les médecins de famille.

Le lancement de l'initiative est prévu à l'automne 2009, immédiatement après la création de la nouvelle organisation faîtière «Association Suisse des Médecins de Famille».

En prenant la décision de lancer une initiative populaire, les médecins de famille empruntent de nouvelles voies dans leur politique corporative et de santé: ils font de leurs patientes et patients des partenaires politiques, car ceux-ci ont tout intérêt à disposer d'une médecine de famille optimale. Ensemble, ils forment un «pouvoir plébiscitaire» qui apparaît pour la première fois sur la scène politique dans cette constellation. Car la relation entre le médecin et son patient possède non seulement une dimension humaine et médicale, mais également politique. Pour la première fois, cette dimension politique est utilisée dans le cadre d'une initiative populaire afin de permettre à la médecine de famille – et, partant, aux meilleurs soins de base pour la population – de percer durablement.

Dans cette perspective, les médecins de famille sont persuadés qu'ils ont une réelle chance de voir leur idée triompher. Une victoire devant le peuple permettrait non seulement d'ancrer la médecine de famille dans la Constitution fédérale, mais également d'inverser l'équilibre des forces dans la politique de la santé. Mais avant tout, une initiative victorieuse débloquerait les discussions et négociations dans le domaine de la santé qui sont actuellement au point mort, en fixant de nouvelles priorités et en indiquant de nouvelles pistes.